

Image not found or type unknown



Une question qui me turlupine

Par **JPALMER**, le **27/09/2009** à **15:56**

Bonjour,
Une question qui me turlupine :
A qui appartient la mer ? es--ce que j'ai le droit d'habiter dans une embarcation flottante ancrée à proximité des côtes ?
Merci de votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **27/09/2009** à **23:03**

Bonjour,
A proximité des côtes vous êtes dans les eaux territoriales donc, vous devez demander l'autorisation au maire de l'endroit ou vous voulez ancrer (avec un a et non avec un e) votre bateau. Vous serez soumis au code maritime.